**La lexicographie juridique bilingue : du papier au numérique**

Tomáš DUBĚDA, Institut de traductologie, Université Charles, RÉPUBLIQUE THÈQUE

*Mots-clés — traduction juridique, français, tchèque, lexicographie numérique*

La traduction juridique occupe une position privilégiée au sein du secteur de la traduction pragmatique. Parmi les sources dont les traducteurs juridiques se servent au quotidien, figurent notamment les dictionnaires juridiques bilingues. Les théoriciens de la lexicographie juridique insistent sur le fait qu’un dictionnaire juridique devrait être plus qu’une simple liste d’équivalents : il devrait fournir un minimum d’informations encyclopédiques pour faciliter la prise de décision du traducteur. L’enquête réalisée par De Groot et Van Laer (2006) a démontré que cela n’est pas toujours le cas.

Mis à part les versions électroniques des dictionnaires conventionnels et certaines bases de données spécialisées (p. ex. IATE, Termium Plus), les dictionnaires juridiques en ligne font encore largement défaut. Parmi les projets pionniers, on peut citer Nielsen (2014, anglais – danois) ou Szemińska (2017, anglais – polonais). La base de données franco-tchèque de la langue juridique LEGILEX-FR est développée depuis 2020 à l’Institut de traductologie de Prague.

LEGILEX-FR (http://lex.ff.cuni.cz/legilex-fr) est un outil librement accessible, conçu comme un complément du dictionnaire juridique conventionnel, mais qui pourrait, à terme, le remplacer. La base de données, qui comprend à l’heure actuelle environ 5 500 entrées, met pleinement à profit les avantages offerts par son format en ligne :

* interface adaptative (ordinateur et mobile),
* recherche plein texte rapide et intuitive dans les deux directions,
* informations encyclopédiques (classification du terme, définition, remarques sur le droit comparé),
* remarques sur l’usage, la fréquence, le registre etc.,
* renvois aux textes législatifs,
* accès instantané à un corpus de textes juridiques lors de chaque recherche,
* mise à jour facile.

Conformément à la pratique dominante, c’est la terminologie du système juridique français qui constitue le noyau de la nomenclature. Les termes appartenant à d’autres systèmes francophones sont pourvus d’une marque d’usage explicite (BE, CH, LU, CA, EU). Par ailleurs, les étiquettes ČR et FR servent à différencier les équivalents fonctionnels (propres aux deux systèmes juridiques) des équivalents linguistiques (créés pour combler un vide terminologique).

La base de données s’adresse avant tout aux traducteurs professionnels et aux étudiants en traduction. Sa structure et son interface tiennent compte des besoins révélés par un récente enquête réalisée parmi les traducteurs assermentés (Duběda, 2020).

De Groot, G.-R. & Van Laer, C. J. P. (2006). The Dubious Quality of Legal Dictionaries. *International Journal of Legal Information*, *34*(1), 65–86.

Duběda, T. (2020). Soudní překladatelé a terminologické nástrahy. Průzkum k překladu právních termínů z češtiny do francouzštiny (1. část). *Soudní tlumočník 2/2020*, 25–28.

Nielsen, S. (2014). Database of Legal Terms for Communicative and Knowledge Information Tools. Dans M. Mac Aodha (Éd.), *Legal Lexicography. A Comparative Perspective*. Farnham: Ashgate.

Szemińska, W. (2017). Helping the Translator Choose: The Concept of a Dictionary of Equivalents. *Jazykovedný časopis 68*(2), 355–363.